ART. 8 N° CF20

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2024

RÉSULTATS DE LA GESTION ET APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2023 - (N° 3)

Adopté

AMENDEMENT

Nº CF20

présenté par

M. Legavre, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prevost, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 8

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP propose de supprimer cet article, afin que l'Assemblée puisse débattre des sujets qui sont les siens.

Cet article 8 vise à solder les comptes de l'année budgétaire 2022. La raison de cet article est simple : éviter à tout prix de redéposer un projet de loi d'approbation du budget pour 2022, après la défaite subie par la minorité présidentielle lors de l'examen d'un tel texte en 2023. Mais le rejet de ce projet de loi a un sens politique : cette Assemblée est aujourd'hui majoritairement hostile aux choix politiques et budgétaires de la macronie, choix qui nous mènent aujourd'hui à une explosion de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire, à l'inaction climatique et « en même temps » à la mise en place de l'austérité la plus brutale et la plus violente que ce pays ait connu.

2022 marque une année charnière en termes de perspectives budgétaires : alors que l'inflation aurait pu être l'occasion de mettre à contribution les profiteurs de crise, et de réduire mécaniquement la dette tout en protégeant les plus précaires de ce pays, le gouvernement a fait précisément l'inverse. Il a subventionné les énergéticiens et leur a permis d'engranger des superprofits historiques, il a

ART. 8 N° CF20

creusé la dette pour cela, et il a laissé les plus pauvres d'entre nous démunis face à la crise inflationniste!

Il est donc impensable de maintenir cet article qui a pour seul but de contourner une nouvelle fois le Parlement. Après deux projets de loi de finances promulgués sans vote du Parlement, après 20 milliards d'euros de baisses des dépenses publiques amputées cette année au budget de l'État mises en place sans débat, le gouvernement tente une fois de plus fuir ses responsabilités. Il est hors de question de ne pas débattre, une fois encore, du bilan budgétaire et social désastreux d'Emmanuel Macron et de ses gouvernements successifs!

En conséquence, nous proposons de supprimer cet article. Cette suppression est une invitation au gouvernement à faire preuve, une fois n'est pas coutume, d'un peu de courage politique, en redéposant le projet de loi d'approbation des comptes pour 2022, afin que le Parlement puisse en débattre.